



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 04	10/05/2023	■	

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

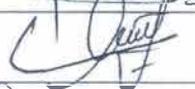
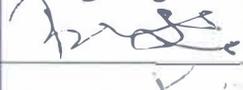
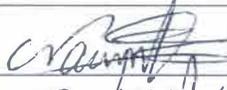
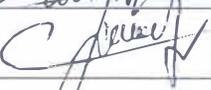
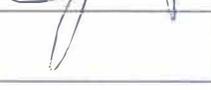
7. D'agréeer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen
Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	AÏSSAOUI Azedine	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	BERRI Noureddine	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements
2	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base
3	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
4	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base
5	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé
6	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Demandes de changement de destination (Perfectionnement à l'étranger et Séjours scientifiques de haut niveau de courte durée).

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : Changement de destination (programme de mobilité de courte durée à l'étranger) :

Le Conseil a examiné des demandes de changement de destination formulées par les enseignants et étudiants doctorants bénéficiaires de stages de perfectionnement et Séjours scientifiques de haut niveau de courte durée.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable aux demandes de changement de destination des intéressés comme suit :

N°	Noms et Prénoms	Grade	Destination initiale	Nouvelle Destination	Durée
1.	OUBOUZID Lamia	MCB	Emirats Arabes Unis	Turquie	07 jours
2.	BOUDA Mohand Ouamar	MCA	Egypte	Turquie	07 jours
3.	HAMADI Zoubir	MCA	Turquie	Tunisie	07 jours
4.	ATMANI Bilal	MCA	Egypte	Turquie	07 jours
5.	DERBAL Ikram	Doctorante	Egypte	Italie	15 jours
6.	BENSLIMANE Narimane	Doctorante	France	Egypte	15 jours
7.	AMROUNE Celia	Doctorante	France	Egypte	15 jours
8.	ABDAT Leila	Doctorante	France	Luxembourg	15 jours

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Avis favorable aux demandes de de changement de destination formulées par les enseignants et étudiants doctorants bénéficiaires de stages de perfectionnement et Séjours scientifiques de haut niveau de courte durée.

2. Recommandations :

Néant.

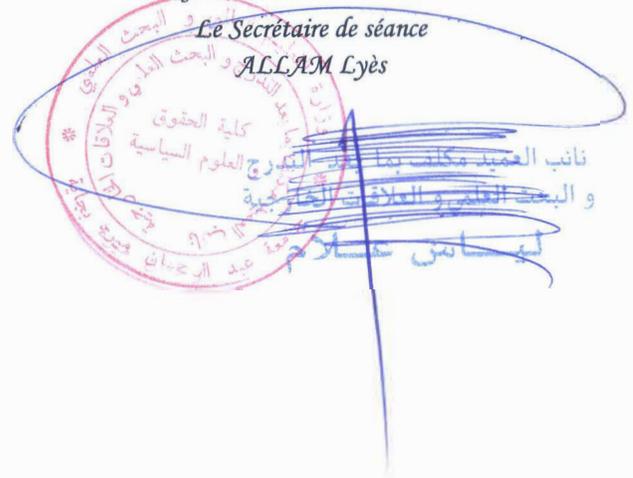
Le Président du conseil scientifique
de la faculté
AÏSSAOUI Azedine



رئيس المجلس العلمي
الأستاذ: عز الدين عيساوي

Bejaia, le 10 MAI 2023.

Le Secrétaire de séance
ALLAM Lyès



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.